

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 17 JUIN 2011

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de présents	15
Vote par procuration.....	4
Nombre de votants.....	19
Date de convocation du conseil municipal: le 10 juin 2011	

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Patricia MLAKAR, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Jean-Yves DUBOIS, Patrick BLANCHARD, Françoise BRABAN, Thierry DECORNIQUET, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Laurent GOUIN, Philippe THIOT.

Absents excusés : Jean-François MALECOT a donné procuration à M. Jacques DROUCHAUX et M. Arnaud SACCOMANDI a donné procuration à M. Yves LAMORRE, Patricia MLAKAR a donné procuration à Danièle MARTIN et Jean-Yves DUBOIS a donné procuration à M. Patrick BLANCHARD.

Absents :

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2011/0010 : maison et terrain cadastrés section B n° 292 d'une superficie de 787 m², situés 19 route des Vaux.
- DIA 2011/0011 : garage cadastré section C n° 458 et 466 d'une superficie de 454 m², situé 1 Grande Rue.
- DIA 2011/0012 : garage et jardin cadastrés section C n° 476 d'une superficie de 159 m², situés rue des Écluses.
- DIA 2011/0013 : immeuble cadastré section C n° 977 d'une superficie de 545 m², situé 14 rue Bourbon.
- DIA 2011/0014 : maison et terrain cadastrés section AC n° 335 d'une superficie de 731 m², situés 5 avenue du Québec.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03-ELECTIONS « GRANDS ELECTEURS »

Après avoir voté, au scrutin majoritaire à deux tours, le Conseil Municipal a élu :

- Mesdames et messieurs Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Jean-Claude GARNIER, Pierre GRAVEL et Philippe THIoT comme représentants titulaires et mesdames et messieurs Etienne MARTEGOUTTE, Alain GROLLAUD et Frédérique JARDIN comme suppléants.

04-CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU CLUB DE FOOTBALL, DEMANDE DE SUBVENTION

Lors du vote du budget 2011, le 28 avril 2011 et par la délibération du 11 février 2011, le Conseil Municipal a prévu un montant de 80 000 € HT au budget, soit 95 680 € TTC.

Le montant définitif des travaux n'est pas encore connu, mais il devrait légèrement dépassé la somme envisagée. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention exceptionnelle au titre des fonds parlementaires de 10 000 € afin d'équilibrer le plan de financement. Il faut savoir que des demandes ont déjà été adressées à la ligue de football, au Conseil Général et au Conseil Régional. A ce jour, nous n'avons qu'une réponse défavorable de la ligue de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 10 000 € au titre des fonds parlementaires pour le projet de bâtiment au club de football.

05-RESTURATION DU SIEGE DE L'ILE DE RE

Pour l'exposition « Richelieu à Richelieu », une des grandes batailles, « le siège de l'île de Ré » a été restauré. Ce dossier est déjà passé en commission au titre du FRAR. En 2010, la date de la commission étant dépassée, il avait été décidé avec la DRAC de déposer le dossier lors de la commission 2011. La DRAC nous demande de reprendre une délibération pour 2011 avec le montant exact de la restauration et le montant sollicité. Le coût de la restauration est de 45 650 € HT, soit 54 597,40 €. La commune sollicite une participation financière de 50 %, soit 22 825 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 22 825 € au titre du FRAR 2011, pour la restauration de la bataille « le siège de l'île de Ré.
-

06-RESTAURATION DES HALLES, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

L'architecte en charge du dossier de restauration des Halles, M. de Saint-Jouan, vient de nous remettre l'estimatif final. La solution choisie, en collaboration avec les services de la DRAC et l'architecte des bâtiments de France concerne la

charpente, la couverture, le sol, la serrurerie, les fermetures (verre sur les côtés), l'électricité et les sanitaires.

Pour le plan de financement, la commune doit délibérer en particulier sur chaque demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT DES HALLES

DEPENSES			RECETTES		
nature	montant HT	montant TTC	financeurs	montant	montant avec TVA
travaux:	1 481 900,00	1 772 352,40	DRAC	800 000,00	800 000,00
couverture					
charpente			FISAC	320 000,00	320 000,00
fermeture					
sol			FNADT	500 000,00	500 000,00
électricité					
MO	125 961,50	150 649,95	COMMUNE	26999,50	349 811,40
SPS, contrôles et divers	39 426,00	46 809,05			
TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40	TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du DRAC pour un montant de 800 000 €.

07-RESTAURATION DES HALLES, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FISAC

L'architecte en charge du dossier de restauration des Halles, M. de Saint-Jouan, vient de nous remettre l'estimatif final. La solution choisie, en collaboration avec les services de la DRAC et l'architecte des bâtiments de France concerne la charpente, la couverture, le sol, la serrurerie, les fermetures (verre sur les côtés), l'électricité et les sanitaires.

Pour le plan de financement, la commune doit délibérer en particulier sur chaque demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT DES HALLES

DEPENSES			RECETTES		
nature	montant HT	montant TTC	financeurs	montant	montant avec TVA
travaux:	1 481 900,00	1 772 352,40	DRAC	800 000,00	800 000,00
couverture					
charpente			FISAC	320 000,00	320 000,00
fermeture					
sol			FNADT	500 000,00	500 000,00
électricité					
MO	125 961,50	150 649,95	COMMUNE	26999,50	349 811,40

SPS, contrôles et divers	39 426,00	46 809,05		
TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40	TOTAL	1 646 999,50
				1 969 811,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès au titre du FISAC pour un montant de 320 000 €.

**08-RESTAURATION DES HALLES, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
FNADT**

L'architecte en charge du dossier de restauration des Halles, M. de Saint-Jouan, vient de nous remettre l'estimatif final. La solution choisie, en collaboration avec les services de la DRAC et l'architecte des bâtiments de France concerne la charpente, la couverture, le sol, la serrurerie, les fermetures (verre sur les côtés), l'électricité et les sanitaires.

Pour le plan de financement, la commune doit délibérer en particulier sur chaque demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT DES HALLES

DEPENSES			RECETTES		
nature	montant HT	montant TTC	financeurs	montant	montant avec TVA
travaux:	1 481 900,00	1 772 352,40	DRAC	800 000,00	800 000,00
couverture			FISAC	320 000,00	320 000,00
charpente			FNADT	500 000,00	500 000,00
fermeture			COMMUNE	26999,50	349 811,40
sol					
électricité					
MO	125 961,50	150 649,95			
SPS, contrôles et divers	39 426,00	46 809,05			
TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40	TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FNADT pour un montant de 500 000 €.

**09-RESTAURATION DES HALLES, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL**

L'architecte en charge du dossier de restauration des Halles, M. de Saint-Jouan, vient de nous remettre l'estimatif final. La solution choisie, en collaboration avec

les services de la DRAC et l'architecte des bâtiments de France concerne la charpente, la couverture, le sol, la serrurerie, les fermetures (verre sur les côtés), l'électricité et les sanitaires.

Pour le plan de financement, la commune doit délibérer en particulier sur chaque demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT DES HALLES

DEPENSES			RECETTES		
nature	montant HT	montant TTC	financeurs	montant	montant avec TVA
travaux:	1 481 900,00	1 772 352,40	DRAC 50%	800 000,00	800 000,00
couverture			FISAC	320 000,00	320 000,00
charpente			FNADT	400 000,00	400 000,00
fermetures			Conseil Général	100 000,00	100 000,00
sol			COMMUNE	26 999,50	349 811,40
électricité					
MO	125 961,50	150 649,95			
SPS, contrôles et divers	39 138,00	46 809,05			
TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40	TOTAL	1 662 911,50	1 969 811,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour un montant de 100 000 €.

10-ELARGISSEMENT DU CHEMIN RURAL N°17

Les consorts Drouchoux sont d'accord pour céder à la commune la parcelle Section A n° 780 pour 3a38ca pour un montant de 372 €.

Cette acquisition permettra d'élargir le chemin rural n° 17, ce qui semble essentiel pour le développement futur de cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle A n°780 pour un montant de 372 €.

11-HEURES SUPPLEMENTAIRES

Cette année, le Musée et le centre d'interprétation sont ouverts, 6 jours sur 7, et ce, depuis le samedi 12 mars jusqu'au dimanche 25 septembre. Cet été, 4 personnes gèrent les 2 sites, une étudiante, une stagiaire, une CAE et Carole de la Bouillierie. l'étudiante n'ayant été recrutée que fin juin, Carole de la Bouillierie, qui assure également son poste à la mairie, a été obligée de réaliser un nombre important d'heures supplémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal de se

prononcer sur la possibilité de rémunérer certaines heures supplémentaires au-delà du plafond habituel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le versement d'heures supplémentaires à la responsable de centre d'interprétation au-delà du plafond légal.

12-TOURAINES CHINONNAIS INITIATIVE

Madame Émilie GANDOIN va reprendre le salon de coiffure « Sandra coiffure ». Elle a déposé une demande de prêt à taux zéro, auprès de Touraines Chionnais Initiative.

L'association Touraines Chionnais Initiative a donné son accord mais le prêt n'est réalisable que si la commune où le demandeur s'installe donne une subvention de 10 % du montant de l'emprunt à l'association. Cela représente une somme de 700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 700 € à Touraines Chionnais Initiative afin que Madame GANDOIN, repreneuse d'un salon de coiffure, puisse bénéficier d'un prêt de 7 000 €.

13-CESSION DE L'ANCIENNE TONDEUSE

Lors de l'acquisition de la nouvelle tondeuse pour les services techniques municipaux, la revente de l'ancienne tondeuse a été négociée avec le vendeur. Il était prévu une reprise de 600 à 800 € suivant le coût de remise en service par l'acheteur. Au final, la reprise est de 950 € car moins de temps que prévu a été passé sur la machine. Le Conseil Municipal doit autoriser cette vente et la sortie de l'inventaire de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la vente de l'ancienne tondeuse autoportée au prix de 950 € à l'entreprise de M. Denis Gérant et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

14-EXPOSITION « RICHELIEU A RICHELIEU, LABEL EXPO D'INTERET NATIONAL

La commune de Richelieu a obtenu le label « exposition d'intérêt national ». Le Ministère de la culture va verser une subvention de 7 500 € à la commune et propose la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale avec le Ministère de la Culture pour l'exposition « Richelieu à Richelieu » et à solliciter une subvention de 7 500 €.

15-QUESTIONS DIVERSES

1/ ASVP, agent de sécurité de la voie publique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a engagé, sur un CAE pour une durée de six mois, un agent de surveillance de la voie publique.

M. NOVELLI indique que nous avons un regain de petite délinquance. Pascal Richard quitte la commune à partir du 30 juin. M. NOVELLI souhaite un appui supplémentaire au Policier Municipal.

M. Blanchard demande quelles missions seront dévolues à cet agent.

M. le Maire dit qu'il faut se référer au texte de loi qui indique clairement l'ensemble des tâches qui peuvent être gérées par un ASVP. A partir de ce texte, les missions de cet agent seront définies précisément en collaboration avec le nouveau policier municipal et les élus.

M. Decorniquet demande si c'est vraiment utile d'avoir un ASVP dans une commune de l'importance de Richelieu.

M. le Maire indique que devrait permettre de régler plus facilement diverses situations. La commune a connu, ces dernières semaines, un certain nombre de bagarres et de vandalisme. La présence d'un ASVP en plus du policier municipal permettra la présence d'un « uniforme » sur une amplitude beaucoup plus importante, par exemple lors des manifestations estivales, à la sortie des écoles, le soir, etc.

2/ Regroupement scolaire

M. le Maire indique en préambule que ce regroupement est une priorité pour la municipalité. Ce projet était un engagement lors de la campagne électorale et il sera fait.

M. le Maire indique qu'il a rencontré l'Inspecteur d'Académie aujourd'hui même. Ce dernier a confirmé que cela sera réalisable au collège.

Mme TOURAINE, Présidente du Conseil Général, est d'accord et M. le Préfet suit personnellement ce dossier.

Un comité de pilotage avec le Conseil Général, la mairie et l'Inspection d'Académie va être créé.

Une réunion entre M. NOVELLI, M. CHARLOT et Mme TOURAINE se tiendra en juillet pour lancer le projet. Ensuite, la réalisation sera déléguée aux différents services des trois entités. L'étude devra être terminée en décembre 2011 et les travaux et les aménagements nécessaires commenceront en janvier 2012.

M. CHARLOT a rappelé que le collège a été réalisé pour 600 enfants et il n'y en a actuellement que 230.

Cette opération sera bénéfique pour tout le monde, la mairie, le Conseil Général, l'Inspection d'Académie, les parents et surtout les enfants.

L'option d'intégrer les maternelles sera débattue.

M. le Maire indique qu'il serait bon que chaque conseiller municipal fasse circuler cette information sans la déformer.

M. BLANCHARD indique que certains essayent de répondre aux parents d'élèves qui s'inquiètent.

M. NOVELLI souhaiterait qu'il n'y ait pas de « colportage » et de déformations mais que seule la vérité soit répétée, les faits sans interprétation.

M. AUBERT s'interroge sur les maternelles.

M. NOVELLI indique que M. l'Inspecteur tient à étudier cette possibilité.

Mme MARTIN informe tout le Conseil Municipal qu'une information a été faite lors des Conseils d'écoles déjà passés et qu'elle sera transmise lors du Conseil d'école de Marie Curie qui se déroulera la semaine prochaine.

M. NOVELLI termine en indiquant sa volonté de saisir M. CHATEL, Ministre de l'Education sur ce projet innovant.

M. AUBERT ajoute qu'il n'y a aucun problème entre la mairie et le Conseil Général et que les services travailleront ensemble pour ce beau projet.

3/ Schéma Départemental de coopération intercommunale

M. NOVELLI indique que le Conseil Municipal devra délibérer sur ce point avant fin juillet.

Sur le département il y a 22 « interco » il n'y en aurait plus que 11.

Pour notre territoire : le schéma propose un regroupement de Richelieu, l'Ile-Bouchard et Sainte-Maure-de-Touraine, ce qui représente 28 000 habitants.

Tous les Conseils Municipaux et communautaires doivent délibérer avant fin juillet.

En septembre, la commission départementale se réunira et donnera son avis. Elle peut amender si 2 tiers votent pour.

La communauté de communes du Pays de Richelieu délibèrera en juillet et la commune lors du prochain Conseil Municipal, le 21 ou 22 juillet.

M. NOVELLI : Pourquoi je suis pour ?

Nous avons actuellement un territoire de 8 000 habitants. Dans le même temps l'agglomération augmente encore (Ballan, Vouvrillon).

Par conséquent, les subventions seront plus importantes pour les territoires de l'agglomération et en baisse pour les ruraux.

Ce regroupement entre Richelieu, l'Ile-Bouchard et Sainte-Maure est plutôt cohérent. Ce sont des territoires ruraux et agricoles et notre bassin de vie est quasiment le même.

De toute façon, 2012 sera une année pour travailler sur le projet et la décision finale ne sera prise qu'en 2014.

Le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 16 juin a décidé de voter ce point lors du Conseil de juillet. 2 délibérations seront proposées. La première validera ce projet et la seconde, à défaut, proposera un regroupement à 2, entre Richelieu et l'Ile-Bouchard.

M. BLANCHARD demande ce qu'en pensent les 2 autres communautés de communes.

M. NOVELLI indique qu'aucune délibération n'avait été prise mais que les avis sont partagés.

M. NOVELLI : Pourquoi cette réforme ?

Ce regroupement devrait permettre des projets plus ambitieux.

Par exemple, le projet de centre aquatique sur lequel les 3 communautés de communes ont travaillé a été abandonné en grande partie pour des raisons financières. Le regroupement devrait bénéficier de plus d'aides financières et aura donc possibilité de réaliser des projets plus conséquents. Ces projets n'ont un sens que sur des territoires plus larges.

Mme MARTIN indique que ce découpage lui semble logique. Il serait intéressant d'élargir notre territoire, voire peut-être avec le chinonais. Dans tous les cas, c'est intéressant. Ce schéma est intéressant et il est important de le consulter et d'y réfléchir activement.

M. NOVELLI informe que les marges financières de la communauté de communes sont plus limitées qu'auparavant. Les capacités financières baissent depuis 2 ans et il est donc de plus en plus compliqué de lancer des projets structurants. Nous avons l'office du tourisme en cours et la maison de santé qui va se terminer en septembre. C'est difficile de faire autre chose pour le moment.

Ce regroupement de communautés de communes peut être une étape. En 2017, nous pourrons réfléchir à un territoire encore plus important. Par exemple le lochois travaille dès maintenant sur un territoire plus grand que celui proposé dans le schéma.

M. GOUIN : Pourquoi ne pas se tourner vers Chinon ?

M. NOVELLI : peut-être certaines communes proches pourraient se tourner vers Chinon sinon, pour le moment, peu d'entre elles veulent se rapprocher de Chinon.

Sur notre territoire, les habitudes de vie et coopération sont plus importantes entre Richelieu, l'Ile-Bouchard et Sainte-Maure-de-Touraine qu'avec Chinon.

Il faut signaler qu'il existe déjà un syndicat « Touraine sud-ouest » mais cela n'a jamais réellement un moteur de développement.

De même, le Pays du chinonais est actif pour certains projets mais actuellement ce sont les communautés de communes qui réalisent les immobilisations.

M. BLANCHARD demande s'il y aura un réel travail au niveau d'un territoire aussi important.

M. NOVELLI indique que la problématique est la même que les communes au sein de la communauté de communes au départ. Cela est parfois compliqué au départ mais très vite les habitudes de travailler ensemble se prennent. L'exemple du centre de loisirs pour la communauté de communes du pays de Richelieu est un très bon exemple.

Actuellement, le préfet a réalisé le schéma, ensuite, il faudra que 2/3 des représentants de la commission départementale soit contre pour que cela ne se fasse pas. Les amendements devront être validés par 2/3 des élus.

Mme MARTIN informe qu'il est prévu la disparition d'un certain nombre de SIVU, comme par exemple le syndicat d'eau du richelais.

M. DECORNIQUET indique que le regroupement des communautés de communes ne résoudra pas le principal frein au développement économique, à savoir la voirie et la nécessité de créer des routes.

M. NOVELLI indique qu'on ne pourra pas régler tous les problèmes mais certaines routes existent. Par exemple, la voirie entre Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine est tout à fait correcte. Ensuite, il restera à faire un travail de cohérence entre les zones. On peut très bien envisager des spécialisations pour les zones industrielles et artisanales. Toutes les activités n'ont pas besoin d'une autoroute à proximité immédiate.

4/ Animation piscine

Mme MARTIN informe le Conseil Municipal qu'une animation avec des jeux gonflables aquatiques et terrestres aura lieu le 23 juillet de 14h à 19h à la piscine de Richelieu.

Le Maire,	Signature	Les adjoints	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Patricia MLAKAR	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
Les Conseillers Municipaux			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Jean-Claude GARNIER	
Françoise BRABAN		Jean-François MALECOT	
		Philippe THIOT	